

Le Petit Saint-Martialais

n° 17

Novembre 2020



Informations Pratiques

MAIRIE : 05 53 28 43 32

mail : mairie-stmatialnbt@wanadoo.fr

site : saintmartialdenabirat.com

Mardi de 14h à 17h

Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi 9h30 à 12h

GENDARMERIE : 17

Mardi de 14h à 18h

Jeudi et Samedi de 8h à 12h

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

05 53 28 50 06

Lundi de 10h à 12h

Mardi au Samedi de 9h à 12h

DÉCHETTERIE DU PECH MERCIER :

05 53 29 15 29

Lundi au Samedi de 06h45 à 14h00

Dimanche – Fermé

EHPAD :

Soins et portage de repas à domicile

05 53 31 49 49

INFIRMIÈRE :

M^{me} Legougne Pascale

Cabinet Médical

“Pôle Commercial – Le Carbonnier”

06 04 45 79 32

OFFICE DU TOURISME

05 53 31 71 00

e-mail : perigordnoir.tourisme@gmail.com

site internet : tourisme-domme.com

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 10h à 12h

État Civil



MARIAGE

M. Pascal VAUTIER et M^{me} Marie-Laure ROUSSEAU

le 09/03/2020



DÉCÈS

M. Pascal VAUTIER (57 ans) le 09/03/2020

M. Francis LUSAR MAGNE (67 ans) le 15/04/2020

M. Jean Raymond TRANCHANT (93 ans) le 18/04/2020

M. Gérard GOUVERNEL (80 ans) le 30/04/2020

M. Éric BAZIN (67 ans) le 05/06/2020

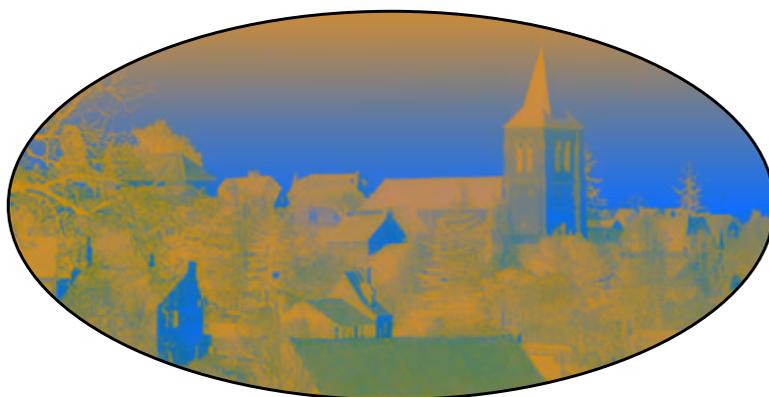
M^{me} Jeanne GUILLOT (91 ans) le 05/07/2020

M^{me} Jacqueline DAIGRE (70 ans) le 05/07/2020

M^{me} Simone BESSERVE (90 ans) le 13/08/2020

M^{me} Denise PELOQUIN (83 ans) le 24/08/2020

M. Élie BOUYGUES (93 ans) le 14/09/2020



Rédaction :
Commission Communication

Photos :
Dominique Wallon
Divers

Réalisation :
Imprimerie du Progrès - Belvès

Hervé Ménardie

Maire

Annie Gérardin

Adjoint

Administration générale – Finances
Affaires scolaires et périscolaires

Marie-Thérèse Valière

Adjoint

Solidarité – Animation et milieu associatif
Gestion des salles

Philippe Bézanger

Adjoint

Voirie – Bâtiments communaux
Gestion du service technique

Stéphanie Picot

Adjoint

Logement – Communication
Embellissement et fleurissement

Richard Avazéri

Conseiller Municipal

Jeunesse – Sport – Équipements sportifs

Ginette Bénitta

Conseillère Municipale

Patrimoine et Culture

Lurdes Besse

Conseillère Municipale

Relation avec les
commerçants et les agriculteurs

Jean-Claude Cabane

Conseiller Municipal

Gestion du Cimetière et affaires funéraires
Bornages – Gardiennage de l'église

François Defontaine

Conseiller Municipal

Réseaux divers :

(eau, électricité, assainissement)

Aménagements des aires de containers
de déchets – Ramassage des encombrants

Alain Gourdis

Conseiller Municipal

Économie – Tourisme - Marchés

Foires et événementiels

Marguerite Ménardie

Conseillère Municipale

Élections - Fiscalité

François Pivin

Conseiller Municipal

Urbanisme

Roger Robardet

Conseiller Municipal

Suivi des travaux et programmation

Samy Vidal

Conseiller Municipal

Sécurité – Prévention - Circulation



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser un nouveau numéro de votre journal municipal "**Le Petit Saint Martialais**". Il s'agit du premier numéro de votre nouvelle Municipalité qui a tenu à conserver la même formule que la précédente, et dans lequel vous pourrez prendre connaissance des premières actions de vos élus.

Comme vous le savez, votre nouveau Conseil Municipal a été élu puis installé dans des circonstances tout à fait particulières, au terme d'une élection municipale interrompue entre les 2 tours, pendant plus de 3 mois.

En raison des graves problèmes sanitaires dus à l'épidémie de COVID 19, problèmes que notre pays a connu à l'instar de la plupart des pays du monde, et conformément aux instructions gouvernementales, après le 1^{er} tour des élections, la municipalité sortante a géré la crise et les affaires de la commune.

Je tiens à saluer de nouveaux celles et ceux au sein de la Municipalité sortante qui sont allés jusqu'au bout de leur mandat électoral en assumant pendant cette crise sanitaire des responsabilités particulièrement complexes et importantes, aidés dans cette tâche par les agents communaux.

Je tiens à remercier encore, tous nos concitoyens qui ont fait preuve de discipline en respectant les règles draconiennes du confinement mais aussi de solidarité, en veillant sur leurs proches ou en confectionnant des masques de protection.

Malheureusement, nous ne sommes pas au bout de cette pandémie, et il convient de continuer à être prudent et solidaire.

En élisant 12 de nos candidats, vous nous avez donné une majorité confortable qui nous permettra de mener à bien notre programme enrichi de vos propositions et replacer ainsi vos attentes souvent simples mais cohérentes au cœur de l'action municipale.

Votre nouveau Conseil Municipal est constitué d'élus venant de 2 listes différentes. Je sais pour l'avoir vécu, à quel point il est difficile d'être élu dans une assemblée lorsque l'on n'appartient pas à sa majorité. Dès l'installation du nouveau conseil municipal, j'ai fait en sorte que tous les élus, quelle que soit leur provenance, puissent chacun assumer des responsabilités et travailler les uns avec les autres à la même œuvre commune sans subir quelque forme d'ostracisme : intégration dans les commissions de leur choix, attribution de délégations, élection comme délégués titulaires ou suppléants de syndicats intercommunaux et comme délégués pour les élections sénatoriales.

Comme nous nous y sommes engagés, nous avons ouverts les Commissions Municipales à des personnes non élues. La plupart ont accepté nos sollicitations. Ces Commissions se mettent en place au fur et à mesure et nous espérons pouvoir toutes les installer avant la fin de l'année, afin que chacune travaille sur la base d'une feuille de route établie à partir de notre programme et des diverses propositions recueillies au cours de la campagne électorale.

Installé le 3 juillet dernier, nous avons dû établir avant le 31 du même mois (délai de rigueur) trois projets de budgets (Commune, Assainissement et Pôle Commercial). Ces budgets ont été établis en essayant de répondre au mieux à des difficultés budgétaires et ont reçu l'aval de la Comptable du Trésor.

Dans ce même numéro, nous évoquerons les dossiers en suspens et le traitement dont ils font l'objet. Ces dossiers importants concernent l'école, les personnes âgées et malades, la station d'épuration, les ordures ménagères, l'adressage, l'eau, etc...

Les associations locales pourront continuer à publier dans ce journal des informations relatives à leurs activités. Elles ont été fortement impactées par l'épidémie de COVID 19 et le Conseil Municipal a maintenu pour cette année les subventions attribuées l'an passé, malgré pour certaines d'entre elles, une diminution du volume de leurs activités. Conscient de leur importante contribution dans la vie de notre village, elles peuvent compter sur notre écoute et notre soutien.

Vous pourrez retrouver bientôt d'autres nombreuses informations sur le site internet communal qui va être mis à jour, et notamment tous les PV des réunions du Conseil Municipal. Cet outil deviendra ainsi un complément d'information de votre journal que nous essayerons de publier régulièrement, soit une fois par trimestre.

Tout en restant à votre écoute, votre Municipalité va poursuivre son travail et vous tiendra informée de celui-ci, conforme à l'esprit qui vous a conduit à nous confier la gestion de la commune.

Bien sincèrement.

Hervé Ménardie, Maire de Saint Martial de Nabirat

Vote des budgets 2020 ■■■■■

Les budgets 2020 de la commune de Saint-Martial de Nabirat ont été votés le 30 juillet 2020 après avoir été préalablement présentés au Comptable du Trésor.

Ils ont été établis de manière à répondre à une double problématique portant sur les 2 budgets annexes.

Budget Assainissement

Depuis août 2019, le SATESE, organisme de contrôle et d'étude du Département en matière d'assainissement collectif, signalait :

- La nécessité de procéder au curage de la lagune à boue en plus de la vidange annuelle des boues de la station ;
- De réparer 2 anomalies concernant l'escalier (estimé dangereux car glissant) et le sprinkler défectueux.

Ce budget devait être équilibré malgré un déficit de fonctionnement de 4.000 €.

Les redevances d'assainissement ne permettent pas à ce budget de s'auto-financer malgré une réévaluation en début d'année 2020 par la précédente municipalité.

Pôle Commercial

Ce budget devait être également équilibré sachant qu'il faisait l'objet en dépense d'un déficit d'investissement de 120.000 € et d'une annuité d'emprunt en capital de 105.000 € (dont 68.500 € d'emprunt à court terme à honorer au 15/12/2020), et en recette d'une subvention de 59.000 € de fonds européens (déjà perçue) à laquelle il fallait ajouter 3.000 € d'excédents de fonctionnement antérieurs reportés. Les loyers des commerces du Pôle Commercial, de 28.000 €/an ne peuvent couvrir l'annuité d'emprunt.

Le projet d'extension du Multiple Rural avait été intégré dans le projet du budget 2020 (70.000 € TTC), financé par des subventions de l'État et du Département et par de l'Emprunt.

Solution Retenue

Pour ne pas alourdir la dette de la commune la solution retenue et adoptée par le Conseil Municipal a été la suivante :

- Ne pas recourir à un nouvel emprunt pouvant alourdir davantage la dette de la commune ;
- Faire un transfert important de crédits du budget principal vers les budgets annexes (soit plus de 160.000 € de crédits, transfert validé par la Comptable du Trésor) permettant d'assainir le budget du Pôle Commercial et réaliser les différents travaux nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration ;
- Renégocier un emprunt de la Banque Postale contracté sur le budget du Pôle Commercial de manière à ramener l'annuité d'emprunt (intérêts + capital) à un montant inférieur ou égal à celui des loyers.
- Reporter l'opération d'extension du Multiple Rural pour envisager sereinement celle-ci en 2022 si la situation budgétaire est devenue plus favorable, sachant qu'en 2021, les aménagements d'aires de déchets constituent une priorité.

Adressage des voies communales ■■■■■

Le travail d'adressage des voies communales a été finalisé par la commission mise en place lors du mandat précédent.

L'adressage des communes revêt un intérêt évident afin de faciliter et améliorer la rapidité d'intervention des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie, Police) mais également pour fluidifier et optimiser les échanges économiques, notamment pour les délais de livraison. La problématique de l'adressage trouve aujourd'hui une acuité particulière avec le déploiement de la fibre numérique. Ce déploiement nécessite de disposer d'adresses uniques et normalisées. Créer des adresses normées permet à l'ensemble des administrés de bénéficier des mêmes services et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune.

Avant cette opération, dans nos campagnes, les personnes étaient localisées seulement par leur lieu-dit de résidence. En plus du lieu-dit, elles seront désormais localisées par une voie et une numérotation métrique.

Le travail d'adressage des voies de Saint-Martial de Nabirat

a été présenté et le dossier remis à la nouvelle Municipalité. Il s'agit d'un travail considérable qui a été exécuté avec beaucoup de sérieux.

Si au cours de cette opération, lors de visites sur le terrain, sont apparus des désaccords sur quelques noms choisis par la commission, ces désaccords ne sauraient remettre en cause le travail qui a été accompli.

Une discussion sera engagée avec les riverains de voies concernées afin de tenter de trouver une solution satisfaisante pour tous dans le respect des critères de dénomination établis par l'Agence Technique Départementale. Si ces discussions ne devaient pas déboucher sur un accord, alors la dénomination proposée initialement par la commission serait adoptée.

Le dossier fera ensuite l'objet d'une présentation à la population avant d'être adopté par le conseil municipal.

La Municipalité renouvelle ses remerciements aux membres de la commission d'adressage pour la qualité de leur travail et pour leur dévouement.

NB : siégeaient dans cette commission M^{mes} Bénitta, Fournier, MM. Vielmont, Ussel, Berton, Kabs, Grinfan.

Assainissement Collectif ■■■■■

Un rapport du SATESE, organisme placé auprès du Département chargé de contrôler et accompagner les collectivités en matière d'assainissement collectif, datant d'août 2019, signalait la nécessité de procéder au curage de la lagune à boues et de mettre aux normes la station d'épuration.

Nous avons rencontré le SATESE le 09 septembre dernier pour nous accompagner à partir d'une convention d'assistance à maître d'ouvrage pour le curage des boues de la lagune.

Plusieurs pistes ont déjà été évoquées pour le curage de la lagune. La déshydratation par géotube + compostage a attiré notre attention. Bien que plus coûteuse, la déshydratation par géotube présente un avantage non négligeable car l'opération et son financement peuvent être étalés sur plusieurs années. En outre la procédure de marché public est susceptible de faire baisser les prix. Au terme de la procédure d'appel d'offre, les travaux pourraient démarrer en février 2021.

Concernant la station d'épuration, des anomalies avaient été détectées par le SATESE, anomalies qui n'étaient toujours pas traitées au jour de notre élection : escalier pour accéder au décanteur-digesteur présentant des risques de chutes et défaut de rotation du sprinkler. Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées ; ils ont été adoptés par le conseil municipal, du 28 septembre 2020.

Compte tenu de l'évolution démographique du village, la présence et projets de nouvelles constructions, le SATESE doit aussi communiquer la capacité d'absorption des eaux usées dans la station d'épuration. Le schéma d'assainissement date de 2004 et devrait théoriquement être revu tous les 10 ans.

La commune examinera également la nécessité d'une étude diagnostic permettant de voir les anomalies en termes de déversement d'eaux pluviales et d'avoir un plan de recollement des tabourets à jour.

Une entreprise est enfin intervenue pour :

- Le pompage du décanteur digesteur
- Le pompage et le nettoyage des postes de refoulement de la station d'épuration et un situé sur le réseau
- Le retraitement des déchets et fourniture d'un BSD.

Ordures ménagères ■■■■■

Gestion des déchets

La commune, pour la gestion de ses déchets, dispose, aujourd'hui d'environ 110 bacs d'un volume compris entre 0,63 et 0,75 m³. Ce qui représente à peu près 80 m³ de déchets.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, comprend plusieurs mesures concernant



directement tous les déchets des particuliers et des professionnels, pris en charge par les collectivités. C'est surtout aussi : Anticiper l'inévitable augmentation des taxes.



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera supprimée et remplacée par une redevance incitative qui n'est pas un nouvel impôt, mais, viendra remplacer cet impôt local basé sur la valeur locative. Seules les ordures ménagères seront payantes. Tous les producteurs de déchets seront facturés. La nouvelle taxe sera composée d'une part fixe plus un forfait de base en fonction du nombre de levées de containers et d'ouvertures des bornes de dépôts. Une part variable viendra se greffer pour l'enlèvement des déchets en cas de dépassement du forfait.

Sur le plan communal, où en est-on ?

La Mairie doit posséder 4 sites pour accueillir les nouveaux containers : les sites des Peyralades, le Couderc, le Suquet, la Gréze sont pressentis. Au jour de l'installation du nouveau Conseil Municipal, la commune ne possédait que le site du Couderc. A ce jour, on peut annoncer qu'elle a trouvé un accord pour en acquérir 2 de plus.

Compte tenu du fait que la contenance des containers « nouvelle génération » est plus importantes (5 m3 par container), le nombre total de containers sera ramené à 28. Ils seront répartis sur les quatre sites de la Mairie : 7 sur Peyralades, 10 sur le Couderc, 5 pour la Gréze, 6 au Suquet. Le choix des cuves se dirige vers des cuves semi-enterrées avec finition bitume et gravillons.

Une réunion publique sera programmée. Lors de cette réunion un intervenant du SICTOM expliquera l'objectif de cette nouvelle réglementation, les nouvelles modalités de collecte et de traitement, les modalités de facturation, la gestion des déchets etc... Cette réunion sera suivie d'échanges. La Mairie vous informera de la date de ce rendez-vous ou nous vous espérons nombreux. Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'avancement des travaux qui devraient se réaliser en plusieurs tranches.

Eau potable

Beaucoup d'entre vous ont été, durant la période estivale, gênés par des désagréments importants (baisse de pression, coupures intempestives d'eau, etc).

Les causes sont multiples : défection sur Bouzic, vieillissement de certains réseaux, erreurs dans le diagnostic d'un ouvrage, dégradations de pièces dans la régulation de la pression, etc...

La Mairie est restée sur le pont, presque tout l'été, afin que ces désagréments puissent être réparés le plus vite possible. Elle a aussi pris note de ces contrariétés et a organisé une réunion avec des responsables SOGEDO le 11/09/2020, afin de trouver des solutions durables pour que ces événements pénibles évitent de se reproduire. De cette rencontre il ressort les points suivants.



Des travaux vont être programmés dans la prochaine tranche de travaux du SIAEP du Périgord Noir :

- Travaux de connexion au réseau d'eau parallèle au Coze pour les maisons situées sur la partie droite de la route qui va de St Martial à Domme ;
- Travaux de renforcement du secteur de Pech de Biau, le Lantier et le Carbonnier.

Le problème du château d'eau du Coze qui s'est vidé cet été a été abordé et les élus ont fait savoir qu'ils ne voudraient pas que ce type de problème se reproduise et que l'alerte soit donnée rapidement pour que les techniciens de la SOGEDO interviennent au plus tôt. Les responsables de la SOGEDO ont indiqué que le problème avait été identifié et réparé. Ce type d'accident ne devrait plus se réitérer selon eux.

Journée du patrimoine

Mais qu'est-ce que le Patrimoine ?

C'est notre héritage, c'est le leg que nous avons reçu du passé.

Alors pour remplir à la fois notre devoir de mémoire et de transmission, le Vendredi 17 Octobre 2020, des élus accompagnés par les enfants et les maîtresses du primaire se sont lancés à la découverte de notre village.

Point de départ : Notre école est là depuis 1888, elle se dresse toujours aussi imposante et elle remplit toujours avec dignité son rôle éducatif.

Un peu plus loin, la « Maison Miermont ». Elle abrite aujourd'hui la garderie et sur sa façade, un blason nous interpelle...

Des inscriptions en latin et des symboles !!!! Une pierre, un cœur et une épée ... « Une pierre pour les méchants, un cœur pour les amis, une épée pour les ennemis » telle est la devise à respecter pour être un vrai périgourdin. Un cadran solaire parachève ce blason. Nous avons ensemble fait un savant calcul pour mettre en évidence le décalage entre l'heure officielle et l'heure solaire.



Autre arrêt, la « place du forail » : un calvaire symbole religieux se dresse fièrement. Il y en a de nombreux sur notre commune. Chacun avait un rôle particulier. Ils indiquaient la direction ou ils étaient un gage de protection.

Nous avons ensuite emprunté la « grand rue ». La bibliothèque, la Poste et surtout nous nous sommes arrêtés devant la « maison commune » ou les grands principes de la république ont été rappelés.

Notre promenade nous a alors conduits à ce qu'était l'emplacement du château. Et oui !!! il y avait un château à St Martial de Nabirat mais il fut détruit au moment de la Révolution. Il y a sur la façade de la « Maison Laville » un linteau orné de fleurs de lys qui rappelle cette grandeur passée.

Par la « place de la vierge », nous avons rejoint l'église, son imposant clocher domine le village et les restes d'une litre funéraire, hommage rendu à un notable décédé, sont encore visibles. Tout près de là, nous avons admiré les magnifiques pigeonniers de la « maison Grousset », occasion de rappeler le rôle dans l'économie et les communications joué par les pigeons.

Puis nous avons emprunté la « rue des sources » où deux cœurs inversés sont sculptés dans la pierre. L'un tout petit, tout au début de la rue, l'autre plus solennel date de 1766 et est encadré de rameaux d'olivier symbole de paix. Un autre cœur inversé est visible sur le fronton d'une maison à « Plapech ». Ces cœurs inversés sont le symbole de la foi protestante.

Notre promenade s'achevait aux étangs, devant la jolie fontaine du 17^e siècle au fronton très élégant.

Il faisait chaud, très chaud même mais se fût un réel plaisir. Alors vous pouvez vous aussi faire cette promenade et découvrir ainsi les messages du passé.

Pour clôturer ces journées du Patrimoine, une exposition de cartes postales anciennes permettait aux enfants de suivre l'évolution et les transformations de notre village.

Le Dimanche soir, plus d'une trentaine de personnes se retrouvait au foyer rural, où Anne Bécheau, historienne et conférencière bien connue, nous parlait des « Châteaux du Périgord Noir » en s'attachant surtout à leur évolution, leur réhabilitation ou remaniement et à l'identité de leur propriétaire.

Ouverture d'un Dépôt de Presse

Un dépôt de presse va ouvrir à partir du 02 novembre 2020 au sein de l'Agence Postale Communale.

Ce dépôt de presse concernera uniquement les journaux et magazines hebdomadaires, mensuels, etc... Aucun quotidien n'y sera vendu. Les personnes qui souhaitent acheter le journal « Sud-Ouest », pourront donc continuer à le faire à « La Petite Table ».

Ce dépôt de presse est organisé pour le compte de la Boucherie Guinot, dépositaire de presse à Cénac.

Les journaux et magazines seront vendus par M^{me} Françoise Laporte, animatrice de l'Agence Postale Communale, aux jours et heures d'ouverture de cette dernière. Un grand choix sera proposé. N'hésitez pas néanmoins à lui faire part de vos demandes de journaux ou magazines dans le cas où l'un d'entre eux n'aurait pas été sélectionné.

Communication municipale

La communication est un axe important de notre mandat. Pour cela, une mise à jour du site internet de la commune est en cours par le gestionnaire actuel avec le concours d'élus et d'administrés de la commune souhaitant s'investir. Vous y trouverez désormais les informations nécessaires au bien vivre des Saint Martialaises et Saint Martialais, les Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal, les contacts des associations locales, les horaires d'ouverture au public de la Mairie, de l'agence Postale et des commerces du village etc...



▶ Pétanque Saint Martialaise ■ ■ ■ ■ ■



Lors de la dernière assemblée générale, un projet de transformation de l'association par la création d'une entente de pétanque Saint-Martial - Cénac a été présentée et adoptée.

L'association s'essouffle depuis ces dernières années. Ses manifestations attirent de moins en moins de participants. Les joueurs prennent de l'âge et leur nombre diminue. La création de cette entente permettrait de donner un nouvel essor à l'association.

L'association et notamment son Comité Directeur, accueillent de nombreux cénacois depuis plusieurs années. La création d'une entente « Saint Martial de Nabirat-Cénac » ne ferait que confirmer statutairement cette situation.

Le boulodrome est trop petit pour accueillir plus de 10 parties. Les joueurs y sont souvent à l'étroit. Celui de Cénac est beaucoup plus grand et les jeux sont matérialisés depuis longtemps. La création d'une entente « Saint Martial de Nabirat-Cénac » permettrait d'utiliser légitimement ce boulodrome pour des compétitions et activités. Ce boulodrome est d'ailleurs utilisé par des joueurs du club le jeudi après-midi pour des entraînements.

Ce projet n'a rien à voir avec une dissolution de l'association : il s'agit d'une refonte de celle-ci qui aura des activités sur 2 villages.

La raison sociale de l'association restera la pratique de la pétanque hors compétitions officielles avec si possible un juste équilibre des activités sur les 2 villages sachant qu'il n'y a plus d'association de pétanque en activité sur Cénac et St Julien, qu'il existe entre les joueurs de Saint Martial et de Cénac une amitié ancienne, que les communes de Cénac et Saint Martial sont limitrophes et qu'il existe déjà une entente entre les 2 communes (+ celle de Domme) pour le football.

Ce projet a fait l'objet de la procédure suivante :

- Décision du Comité Directeur en date du 27 avril 2019 ;
- Communication du projet aux mairies de Cénac et de Saint Martial de Nabirat ;
- Retour d'un avis favorable de la Mairie de Cénac ;
- Communication d'un courrier aux adhérents de la PSM pour leur faire part de ce projet.

Compte tenu de l'importance de ce projet, le comité directeur de l'association a tenu à ce qu'il soit adopté en toute transparence par la seule instance qui représente les adhérents de l'association : l'assemblée générale. Ce qui fut fait à l'unanimité.

Après l'adoption du projet, les démarches en vue de la transformation de l'association ont été suspendues en raison de l'épidémie de COVID 19 et le sont encore à ce jour.

▶ A Livre Ouvert ■ ■ ■ ■ ■

À l'issue du confinement, la bibliothèque a été ré-ouverte le 13/05/2020, et toutes les conditions sanitaires ont été respectées.

Elle vous accueille le mercredi matin de 10h à 12h.

Vous y trouverez les dernières nouveautés dans tous les domaines : Roman, policier, documentaires...etc

De nombreux ouvrages peuvent également satisfaire enfants et ados !!!!

Il y a un grand choix pour tous les âges, n'hésitez pas à nous rendre visite.



▶ Chorale Chantemuse ■ ■ ■ ■ ■

Notre groupe vocal est composé de 10 chanteuses et conteuses. Notre spectacle célèbre la poésie française ainsi que les chants (Bécaud, Trenet, Ferré...)

Les répétitions ont lieu le Mercredi de 20h à 21h30 au foyer rural avec le respect des gestes sanitaires.

Venez nous rejoindre et retrouver le plaisir de chanter.



▶ Club Détente et Amitié ■ ■ ■ ■ ■

2020 Triste année !!!

Après notre assemblée générale en Décembre 2019, la galette des rois en janvier, les crêpes et la tombola en février, nos activités au sein de notre club ont été interrompues du fait de la crise sanitaire.

Aussi, afin de compenser le manque d'activités, le bureau et le conseil d'administration ont décidé d'offrir la cotisation 2021 aux adhérents et futurs adhérents.

Nous espérons que vous resterez nombreux aujourd'hui à nos côtés et que nous aurons le plaisir de nous retrouver bientôt.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

▶ Football ■ ■ ■ ■ ■



ENTENTE DU PÉRIGORD NOIR FOOTBALL
(CÉNAC ET SAINT JULIEN, DOMME,
SAINT MARTIAL DE NABIRAT)

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

Président : Xavier GUINOT (06.45.75.80.14)

Vice-Présidents : Michel MILHAC et William JOCO

Secrétaire : Gilles GRINFAN (06.31.33.76.42)

Secrétaire adjoint : Christine LAURENT

Trésorière : Monique BEAUSSE

Trésorière adjointe : Joëlle GUITARD-GRINFAN

Deux équipes séniors ont été engagées pour la nouvelle saison 2020/2021.

L'entraînement a été confié à Thierry DELPEYRAT.

Le championnat a recommencé depuis le 7 septembre.

Les matchs se déroulent à l'aller à SAINT MARTIAL de NABIRAT et au retour à CÉNAC le dimanche.

A ce jour nous comptons 67 licenciés dont 9 dirigeants, 4 dirigeantes et 1 arbitre officiel.

Venez nombreux pour encourager vos équipes...

▶ Diane Saint Martialaise ■ ■ ■ ■ ■

La crise que nous subissons a conduit à devoir annuler ou ajourner un certain nombre de manifestations. Nous avons, néanmoins pu organiser notre AG qui s'est déroulée le vendredi 4 septembre 2020. Le bureau a été renouvelé. Paul Gouloumes a été nommé vice président en remplacement de Jean Paul Gamot. Nous tenons à remercier ce dernier pour son sérieux et son investissement. Paul apportera sa jeunesse mais aussi sa passion et son engagement au sein de notre association.

Nos piègeurs continuent à faire preuve d'un dévouement sans faille au sein de notre commune. Au mois d'août, tous les chasseurs, en respectant les règles de sécurité, se sont donnés rendez-vous pour le grand nettoyage et l'aménagement de leur cabane. Durant toute cette journée, sous un soleil de plomb, ils n'ont pas ménagé leurs efforts. De même, de nombreux chasseurs ont participé à la protection des cultures du fait d'une grande prolifération de sangliers. En ces temps difficiles, il n'est pas aisé de gérer l'augmentation rapide du grand gibier. Pour rappel ce sont les chasseurs qui paient les dégâts causés par le grand gibier via leur Fédération. Le nombre de chasseurs est stable voir même en légère progression. Quelques « dames » ont rejoint l'équipe, nous sommes heureux de voir que la chasse se féminise.

Le rendez-vous de Noël est maintenu, mais en fonction de la situation, pourra être revu voire même supprimé.

Le Bureau

